Séance ordinaire :

L'an deux mil seize

le quatre octobre à 20H30

le Conseil Municipal de BUSSY ALBIEUX convoqué le vingt sept septembre s'est réuni en session extraordinaire sous la présidence de Mr VIAL

Présents : MM VIAL, LEFEBVRE, DERORY, PONCET, VERMOREL, MASSARD, ESSERTEL DALBEGUE, GAUMOND,

Absents avec excuse : MM TRIOMPHE, VINCENT

Mme PONCET a été nommée secrétaire de séance

Après lecture et signature du procès-verbal précédent passent à l'ordre du jour les questions suivantes :

Demande de subvention au titre des Fonds de concours – Rénovation de l'école

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal que notre école primaire, en regroupement pédagogique avec les communes d'Arthun et Saint-Sixte, avec 130 enfants sur les 3 sites, est très ancienne et nécessite des travaux de toute urgence. Deux classes sont occupées, ainsi qu'un service de garderie. Une cantine fonctionne sur notre commune

La rénovation consiste en une mise aux normes et amélioration du bâtiment.

Il n'y a aucune isolation sur les murs, les fenêtres vétustes, non isolées, ne sont plus aux normes. Les nouvelles normes du réseau de chauffage et de l'installation électrique ne sont pas respectées. Ces travaux permettront de réaliser d'énormes économies d'énergie

Le préau est en très mauvais état. La charpente complète doit être refaite au titre de la sécurité.

Le plancher de la classe du rez-de-chaussée s'affaisse par endroit. Cette classe ainsi que les wc doivent être mis en conformité avec la nouvelle règle d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Un escalier de secours doit être installé pour la classe située à l'étage.

L'estimation prévisionnelle s'élève à 322 880€ plus 9 135€ (escalier) H.T.

Après discussion le Conseil Municipal sollicite une subvention à la Communauté de Communes du Pays d'Astrée dans le cadre des fonds de concours pour un montant de travaux de 322 880€ H.T.

Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires

Location salle polyvalente par le club des jeunes

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal que le club des jeunes a loué la salle polyvalente pour l'organisation d'un bal.

Cette association n'utilise pas sa location gratuite soirée privée depuis plusieurs années.

Il serait souhaitable d'accorder une location gratuite à cette association

Après délibération, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la location gratuite du bal organisé par le club des jeunes, seuls les frais seront facturés.

Subvention exceptionnelle club des jeunes

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal que le club des jeunes a quelques problèmes financiers et qu'il serait souhaitable de les aider. Cette association est dynamique et volontaire.

Après délibération, le Conseil Municipal accorde une subvention exceptionnelle de 600€ au club des jeunes pour les aider à financer leur sortie annuelle

Admission non valeur

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal que le comptable ne peut recouvrer la somme de 47,35€ pour Mr JACQUY Maurice décédé. Cette somme correspond à des frais de chauffage de l'appartement que Mr JACQUY louait à la commune. Cette somme est inférieure au seuil de poursuite

Après délibération, le Conseil Municipal prononce l'admission en non-valeur de cette somme de 47.35€

Résiliation bail logement communal :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mr BIS KONG Yaël occupant du T2 communal, quittera le logement le 31 janvier 2017.

Le Conseil Municipal prend acte de cette résiliation.
Si ce logement n’est pas reloué dans la foulée, Il faudra voir pour changer le lino

Enfouissement réseaux secs au bourg

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d’aménagement au Bourg et prévoir l’enfouissement des réseaux secs

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Général de la Loire, le Conseil Régional Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	**Montant HT Travaux**	**% - PU**	**Participation commune**
Eclairage passage piéton	6 323 €	53.0 %	3 351 €
EP Tranche 1	30 857 €	53.0 %	16 355 €
Dissimulation BT tranche	180 110 €	40.0 %	72 044 €
GC télécom tranche 1	33 400 €	75.0 %	25 050 €
TOTAL	**250 690 €**		**116 800 €**

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Aménagement Bourg" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

Décide d'amortir ce fonds de concours en 15 années

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.